



Département de la LOIRE
COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE BAROILLE
42510
Tél. 04 77 65 44 44
contact@saintgeorgesdebaroille.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2020

Le neuf du mois de juin deux mille vingt, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence

de M. Ludovic BOUTTET, Maire.

Date de la convocation : 03 juin 2020

Etaient présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, Gilles SIMON, Vincent MARTINON, Sébastien GAY, Yannick JUNET, Christelle GALICHET, Dominique JEOFFROY, Alexiane GUILLOT, Justine ROCHE.

Secrétaire de séance : M. Vincent MARTINON.

M. le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative demandée par la Trésorerie. A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce rajout à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 25 mai est approuvé sans réserve.

Mme Corinne MERIAUX d'ENEDIS, distributeur de l'électricité (anciennement ERDF) fait la présentation des fonctionnalités du compteur Linky. Ce compteur n'utilise pas d'ondes radio. Il utilise le CPL (courant porteur en ligne) comme les box internet, baby phone, etc...

Le document présenté est disponible en consultation mairie.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. Le Maire expose au Conseil les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Pour favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

- 1 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant maximum de 15.000,00 € (quinze mille euros) ;
- 2 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 3 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- 4 - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal ;
- 6 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Taux d'indemnisation Maire et adjoint

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'indemnisation actuels qui sont appliqués et pour ne pas augmenter les charges à la Commune du fait de la nomination d'un troisième adjoint, ces taux seront diminués. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des taux suivants :

- Mr Ludovic BOUTTET, Maire, 21 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027),
- Mr Frédéric BRUSQ, 1^{er} adjoint qui a reçu délégation pour, l'urbanisme, en priorité 1 pour l'eau, l'assainissement et tout ce qui concerne les DICT, DT, ATU, permissions de voirie, en priorité 2 pour les travaux de voirie ainsi que délégation de signature, en cas d'indisponibilité du Maire pour tout l'administratif : 5,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027),
- Mme Josiane ARMAND, 2^{ème} adjointe qui a reçu délégation pour tout ce qui concerne la gestion du cimetière, les actes administratifs, notariés, baux communaux, légalisation de signature demandée par les notaires, en priorité 1 pour tout ce qui concerne les bâtiments communaux : 5,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027),
- M. Gilles SIMON, 3^{ème} adjoint qui a reçu délégation pour tout ce qui concerne le suivi de travaux de tout ordre, en priorité 1 pour tout ce qui concerne la voirie et en priorité 2 pour l'eau, l'assainissement et les bâtiments communaux : 5.20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027),

Et ce, à compter du 10 juin 2020, date à laquelle les adjoints ont reçu délégation du Maire sur les domaines ci-dessus exposés.

Renouvellement CCAS, élection des conseillers municipaux au Conseil d'Administration, Commissions Communales, désignation du correspondant « défense », désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres

Centre Communal d'Action Sociales (CCAS) + 4 membres représentant la Population	Président : Le Maire	Josiane ARMAND Dominique JEOFFROY Danièle PETIT Odette STEFANELLO	Christelle GALICHET Alexiane GUILLOT Hubert SIMON Joëlle PIOT
Bâtiments communaux et Urbanisme	Maire	Josiane ARMAND Gilles SIMON	Frédéric BRUSQ Dominique JEOFFROY
Assainissement Eaux Usées - Eaux Pluviales - SPANC	Maire	Frédéric BRUSQ Gilles SIMON	Yannick JUNET Vincent MARTINON
Voirie - Suivi de travaux	Maire	Gilles SIMON Frédéric BRUSQ	Vincent MARTINON Justine ROCHE Yannick JUNET
Vie scolaire	Maire	Frédéric BRUSQ Alexiane GUILLOT	Dominique JEOFFROY Justine ROCHE
Culture - Sport - Vie Associative - Bibliothèque - Dictée	Maire	Josiane ARMAND Alexiane GUILLOT	Justine ROCHE Sébastien GAY Vincent MARTINON
Environnement/Aménagement/ fleurissement	Maire	Sébastien GAY Josiane ARMAND	Christelle GALICHET
Finances	Maire	Frédéric BRUSQ Justine ROCHE	
Bulletin municipal - site internet	Maire	Josiane ARMAND Christelle GALICHET	Alexiane GUILLOT
Gestion crise/santé	Maire	Josiane ARMAND Yannick JUNET	Dominique JEOFFROY Christelle GALICHET Sébastien GAY
Correspondant Défense		Vincent MARTINON	

Commission d'Appel d'Offres	Ouverture des plis - Président : Maire	Frédéric BRUSQ Josiane ARMAND Gilles SIMON	Justine ROCHE Christelle GALICHET Yannick JUNET
-----------------------------	--	--	---

Désignation des délégués aux différentes instances intercommunales

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villerest (SMRBV)	Ludovic BOUTTET	Sébastien GAY
Syndicat intercommunal du Forez	Gilles SIMON	Sébastien GAY
Syndicat intercommunal de distribution d'eau de la Bombarde	Yannick JUNET Frédéric BRUSQ	Vincent MARTINON Christelle GALICHET
Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire (SIEL)	Gilles SIMON	Yannick JUNET

Commission communale des impôts directs (CCID)

M. le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire, composée de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants qui sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal et ce, avant le 25 juillet 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide pour cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivant l'article 1650-1.

Vote des taux

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition 2020. Ils seront donc inchangés, à savoir :

- Taxe sur foncier bâti : 5,01 %, (la moyenne intercommunale étant de 8,45%)
- Taxe foncière non bâtie : 21,10 %, (la moyenne intercommunale étant de 25,56 %)

Loyer La P'tite Poularde

M. le Maire rappelle la délibération prise lors du conseil du 20 avril concernant les loyers du commerce de la P'tite Poularde.

Considérant la crise sanitaire du Covid-19, le loyer du mois d'avril a été annulé et celui du mois de mai a été suspendu.

Considérant ces mesures, le Restaurant est resté également fermé au mois de mai,

Le conseil municipal décide d'annuler le loyer du mois mai et charge M. le Maire de l'exécution de cette décision auprès de la Trésorerie de St Germain Laval.

Projet « Label Ecoles numériques 2020 »

M. le Maire fait part au Conseil municipal que l'appel à projets « Label Ecoles numériques 2020 » est ouvert. Ce programme est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

La commune de Saint-Georges de Baroille est éligible à ce programme de l'Education Nationale et pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat couvrant 50 % de la dépense engagée pour l'école, cette subvention étant plafonnée à 7.000 euros.

Après demande de devis, le coût de ce projet s'élève à 3 941,28 € HT/4 729,54 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à ce projet et autorise le Maire à signer tous documents de ce dossier.

Création poste Ecole

Le contrat à l'école pour l'aide aux enseignantes, cantine, garderie, nettoyage des locaux arrivant à échéance sera renouvelé à la rentrée 2020. Sous réserve de recevoir l'avis favorable de la Commission du Comité Technique Intercommunal, le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet.

Décision modificative N° 1

Les crédits ouverts aux articles ci-dessous étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires :

DM N° 1	Dépenses	recettes
2041582	110,00 €	
28041582		21,00 €
2158	- 89,00 €	
6811	25,00 €	
773		25,00 €
673	345,00 €	
7067		345,00€

Questions diverses

M. le Maire informe le conseil municipal

- du projet reçu du fournisseur de téléphonie ORANGE pour la pose d'une antenne relais d'une hauteur de 30 mètres sur une propriété privée située au lieu-dit "Les Ratonnières". M. le Maire et les adjoints vont rencontrer le propriétaire pour plus d'informations sur ce projet.

- de la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement (installation temporaire d'une centrale de bitume à chaud), déposé par la SA CARRIERE THOMAS, sur le site de la carrière située sur la commune de St Marcel de Félines.

St Georges de Baroille est concernée par le rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet. Une enquête publique aura lieu du lundi 22 juin jusqu'au mardi 21 juillet inclus en mairie de St Marcel de Félines.

M. le Maire et les adjoints vont rencontrer M. Laurent THOMAS pour avoir plus d'informations sur cet éventuel projet.

- de la demande d'un permis de construire d'un pétitionnaire sur une parcelle située au lieu-dit Chazy sur une parcelle en zone agricole du PLU. Ce dossier a été transmis aux services de l'Etat (Direction Départementale Territoriale de St Etienne) qui instruisent nos dossiers.

- Adressage : ce dossier a pris du retard en raison de la crise sanitaire. Les panneaux devraient être livrés première quinzaine de juillet.

Fin de la séance : 22h45

Le Maire,

Ludovic BOUTTET



Réunion Maire/adjoints : mardi 23/6/20 à 18h00

Prochaine séance : Mardi 30/6/20 à 20 h 00

Le secrétaire, Vincent MARTINON

